

# ARRÊTÉ

## **ARRÊTÉ N° 2025-A-007 FIXANT LA LISTE DES CORRECTEURS ET/OU EXAMINATEURS DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL, SPÉCIALITÉ BÂTIMENT, TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE RÉSEAUX DIVERS – SESSION 2025**

**Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,**

**VU** le Code Général de la Fonction publique,

**VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

**VU** le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

**VU** le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;

**VU** le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

**VU** le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de familles bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;

**VU** le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

**VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

**VU** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

**VU** le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;

**VU** le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;

**VU** la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

**VU** la convention cadre relative à l'organisation de concours et examens professionnels entre le CDG 34 et les collectivités et établissements publics non affiliés du département de l'Hérault ;

**VU** le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté n°2024-A-054 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territorial, spécialité bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers, session 2025 ;

**VU** l'arrêté n° 2024-A-104 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'agent de maîtrise territorial, spécialité bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers, session 2025 ;

**VU** la désignation du représentant de la catégorie conformément à l'article 17 du décret du 05 juillet 2013 ;

**VU** l'arrêté n° 2025-A-005 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Hérault ;



**VU** l'arrêté n° 2025-A-006 fixant la composition du jury interne et troisième concours d'agent de maîtrise territorial, spécialité « bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers », session 2025 ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

La liste des correcteurs et/ou examinateurs du concours d'agent de maîtrise territorial spécialité « bâtiments, travaux publics, voirie, réseaux divers », session 2025, est composée comme suit :

NOM	Prénom	Collèges d'appartenance
BERNARD	Elise	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
BETTON	Caroline	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
BLIEK	Ludovic	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
BONNET	Cédric	Collège des élus et/ou personnalités qualifiées
CASSAR	Christopher	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
CASTANO	Cyril	Collège des personnalités qualifiées
CAUBY	Patrick	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
DELON	Jérôme	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
DOS SANTOS	Edouard	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
FORNES	Thierry	Collège des personnalités qualifiées
GERVAIS	Stéphane	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
LE TROUBLON	Yann	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
MARCONI	Magda	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
MARQUES	Estelle	Collège des élus, fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
MAZARS	Nicole	Collège des personnalités qualifiées
MELIN	Eric	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
MISTRAL	Magali	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées

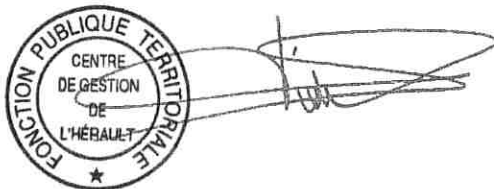
MONNET-PERLETTI	Virginie	Collège des personnalités qualifiées
NOYER	Stéphane	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
PASTRE	Mickael	Collège des personnalités qualifiées
PETAUTON	LISE	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
PIRON ROLLI	Nicolas	Collège des personnalités qualifiées
RIPPERT	Laurent	Collège des élus, fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
ROIG	Frédéric	Collège des élus, fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
ROYER	Cyrille	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
SALVAGNO	Magali	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
SOBLECHERO	Valérie	Collège des personnalités qualifiées
TESSIER	Noëlle	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
VELUT	Eric	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées
YETTOU	Mohamed	Collège des fonctionnaires et/ou personnalités qualifiées

## Article 2 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 20/01/2025

Le président du CDG 34



**Philippe VIDAL**

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État le 20/01/2025 et de sa publication le 20/01/2025.